



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE**

**N° Spécial**

**22 Novembre 2019**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRIEE du 22 Novembre 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE</b>	<b>Page</b>
DRIEE-IDF N° 2019-130	22.11.2019	Arrêté autorisant une battue administrative aux renards sur le site du golf de Saint-Cloud.	3



**PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE**

*Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France*

*Direction de la réglementation et de  
l'Environnement*

**ARRÊTÉ n° 2019-DRIEE IdF-130**

**autorisant une battue administrative aux renards sur le site du golf de Saint-Cloud**

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** le code de l'environnement, notamment son article L.427-6 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté du 19 pluviôse an V ;
- VU** l'arrêté MCI n° 2017-25 du 26 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n°2019-DRIEE IdF-028 du 22 août 2019 portant subdélégation de signature ;
- VU** L'arrêté ministériel du 30 juin 2015 fixant la liste des espèces classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- VU** L'arrêté préfectoral n° 2014-176 du 15 décembre 2014 fixant le nombre de circonscriptions de louvererie dans le département des Hauts-de-Seine et portant nomination d'un lieutenant de louvererie ;
- VU** la demande en date du 30 octobre 2019 formulée par le directeur du golf de Saint-Cloud dans le département des Yvelines ;
- VU** l'avis favorable du président de la fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France en date du 8 novembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'opérer une régulation de l'espèce pour minimiser les risques liés aux maladies des renards, potentiellement transmissibles à l'homme par morsure ou contamination par leurs excréments (rage, leishmaniose, gale, maladies liées aux tiques et Echinococcose alvéolaire humaine) ;

**SUR** proposition du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France :

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE PREMIER**

Une battue administrative aux renards sera organisée sur le site du golf de Saint-Cloud entre la date de signature du présent arrêté et le 31 mai 2020.

### **ARTICLE 2**

Monsieur Patrice MERCERON, lieutenant de louveterie du département des Hauts-de-Seine, est chargé d'organiser et de diriger cette battue, placée sous sa responsabilité. Cette opération sera réalisée par piégeage ou par tir de carabine 222 munie d'un silencieux suivant les possibilités de tir et les conditions de sécurité. Les renards piégés ou détruits feront l'objet d'analyse dans le Laboratoire Régional de Suivi de la Faune Sauvage, à la charge du golf de Saint-Cloud. Une copie des résultats des analyses sera envoyée à la DRIEE.

### **ARTICLE 3**

Monsieur MERCERON sera assisté de deux personnes de son choix pour la bonne mise en œuvre de l'opération.

### **ARTICLE 4**

24 heures avant de procéder à ces opérations de prélèvement, Monsieur MERCERON devra informer :

- le colonel, commandant le groupement de gendarmerie des Hauts-de-Seine,
- le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie,
- le directeur du golf de Saint-Cloud,
- le chef de la brigade mobile d'intervention Île-de-France Ouest de l'office national de la chasse et de la faune sauvage.

Il adressera, dans les 48 heures suivant l'opération, un compte rendu écrit à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, en précisant les conditions de son déroulement.

### **ARTICLE 5**

Sans préjudice de la réglementation sanitaire, les animaux abattus seront destinés à l'équarrissage à la charge du golf de Saint-Cloud.

### **ARTICLE 6**

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative :

#### Recours contentieux

Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise – 2/4, bd de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY-PONTOISE Cedex.

#### Recours non contentieux

Le présent arrêté peut également, dans le même délai de deux mois, faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant l'autorité qui a signé la présente décision : Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine 167, avenue Joliot Curie – 92013 NANTERRE Cedex,
- soit d'un recours hiérarchique auprès de Mme le Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer – La Grande Arche Paroi sud – 92055 LA DÉFENSE Cedex.

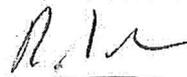
#### ARTICLE 7

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Patrice MERCERON pour exécution et transmis pour information au président de la fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France, au chef de la brigade mobile d'intervention Île-de-France Ouest de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, au directeur départemental de la sécurité publique, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Vincennes, le **22 NOV. 2019**

Pour Le Préfet

Le chef adjoint du service nature,  
paysage et ressources,  
D.R.I.E.E. Ile-de-France



Robert SCHOEN

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>